### CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

## Epreuve d'admission 2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

# **SUJET N°78**

Durée: 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

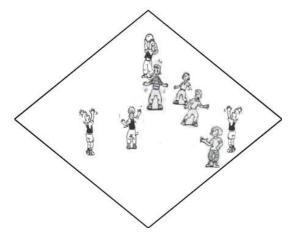
**Compétence :** Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement **Jeux collectifs** 

#### Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale. Hors-série n°3 du 19 juin 2008
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.

### Description de la situation

Dans votre classe de CE1, vous mettez en place un module d'enseignement s'appuyant sur les jeux de poursuite avec ballon. Lors de la première séance, vous proposez le jeu « Lapin chasseur ». Vous constatez que certains élèves tentent de toucher avec le ballon aussi bien leurs adversaires que leurs partenaires.



### > Règles essentielles :

Il est interdit de sortir de l'espace de jeu

Un lapin sortant de l'espace de jeu sera considéré comme touché.

Pour marquer un point il faut toucher le lapin directement avec le ballon (pas de « Terre avant »)

Un lapin qui bloque la balle n'est pas touché.

Il est interdit de faire mal.

## Question posée aux candidats

Vous présenterez des situations qui permettront de faire évoluer les comportements de ces élèves vers la compétence attendue dans l'activité à savoir « identifier son statut en fonction des actions ».

Justifiez vos choix.